

Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 5 avril 2018

Convocation du 28 mars 2018

Conseillers en exercice : 23

L'an deux mil dix-huit et le cinq du mois d'avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d'YVRAC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur DANG Francis, Maire de la Commune.

PRESENTS

Monsieur Francis DANG, Maire,
Madame Sylvie BRISSON – Monsieur Jean-Jacques TRONET – Madame Marie-Pierre BALADE –
Monsieur Denis PASCAL – Madame Annie BERNADET – Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Adjoints – Monsieur Jean-Claude IZAC, Conseiller Délégué – Madame Christine BARRACHAT –
Monsieur Francis BOBULSKI – Madame Corinne COUTANTIN – Monsieur Dominique FAURIAUX
Monsieur Frédéric SANANES, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION

Madame Marguerite JOANNE à Monsieur Olivier LAFEUILLADE
Madame Valérie TURCIK à Monsieur Francis DANG
Monsieur Claude MAURY à Monsieur Jean-Claude IZAC

ABSENTS EXCUSES

Monsieur Sébastien BERE – Madame Maxélande DUCOS TRIAS – Madame Marie-Hélène
DUSSECH – Madame Mireille PEBEYRE – Madame Isabelle REQUER – Monsieur Alain
SEBRECHT – Monsieur Francis VEILLARD

SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Corinne COUTANTIN est élue secrétaire de séance

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR :

I – DELIBERATIONS

- 01.04/2018 - Fixation des taux d'impôts directs locaux – exercice 2018
- 02.04/2018 - Adoption du budget primitif 2018 - budget principal
- 03.04/2018 - Adoption du budget primitif 2018 - budget RTS
- 04.04/2018 - Mise à jour du tableau des effectifs – Professeurs de l'école municipale de musique
- 05.04/2018 - Conclusion de conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales – autorisation de signer

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

* * *

Adoption du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2018

Le procès-verbal de la précédente séance n'appelle pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Liste des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

- Conclusion de 27 mars 2018 d'une convention de partenariat avec la société Reflex Nature pour la mise à disposition d'un cheptel d'ovins et caprins pour le désherbage écologique d'une partie du Parc de la Source pour un montant annuel de 4 000€ HT, 4 800€ TTC

01.04/2018 - Fixation des taux d'impôts directs locaux – exercice 2018

Monsieur le Maire fait part des éléments transmis à ce jour à la commune par les services de la Trésorerie.

TAXE	BASES D'IMPOSITION REELLES 2017	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLE 2018	VARIATION DES BASES 2017/2018	TAUX VOTÉS 2017	TAUX PROPOSÉS 2018	PRODUIT ATTENDU POUR 2018
Taxe d'habitation	4 801 841€	4 902 000€	2,09%	8,94%	9,07%	444 611€
Taxe sur le foncier bâti	3 500 253€	3 611 000€	3,16%	12,86%	13,05%	471 236€
Taxe sur le foncier non bâti	58 745€	61 500€	4,69%	45,87%	46,54%	28 622€

Olivier LAFEUILLADE vient rappeler l'évolution du montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'Etat à la commune, en diminution constante d'année en année, passant de 292 439€ pour l'exercice 2014 à 144 669€ pour l'année 2018.

Monsieur le Maire confirme en indiquant que la commune a perdu plus de 160 000€ si l'on compare l'exercice 2013 à celui de 2018. C'est une situation que de nombreuses communes connaissent, et à laquelle Yvrac n'échappe pas.

Olivier LAFEUILLADE précise que les deux réunions de la commission des finances ont permis de dégager une solution où la charge fiscale pour les ménages yvracais ne variera pas, la légère augmentation du taux des trois taxes proposée ce soir étant compensée par la diminution du taux de TEOM voté ce jour par la communauté de communes.

Monsieur le Maire complète en indiquant que les décisions prises par l'équipe actuelle sont nécessaires pour permettre à la commune de dégager des marges de financement à moyen terme, et à l'équipe municipale suivante de ne pas hériter d'une situation financière dégradée.

Olivier LAFEUILLADE rappelle qu'en parallèle, la commune s'efforce de réduire ses dépenses de fonctionnement, en remettant en concurrence les prestataires dans plusieurs domaines (assurances et mobilier urbain l'an dernier, photocopieurs cette année...) afin d'optimiser les coûts.

Sylvie BRISSON ajoute que les agents des différents services sont sensibilisés aux économies et sont vigilants au quotidien, chacun dans le cadre de ses fonctions.

Monsieur le Maire propose dans ces circonstances au conseil municipal de voter une augmentation uniforme des taux des trois taxes locales (TH, TF et TFNB) à hauteur de +1,5%.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

FIXE les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2018 comme il suit :

- taxe d'habitation : 9,07%
- taxe foncière bâti : 13,05%
- taxe foncière non bâti : 46,54%

POUR : 15

CONTRE : 1

ABSTENTION : 0

02.04/2018 - Adoption du budget primitif 2018 - budget principal

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif principal élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune. Il précise que l'excédent prévisionnel de fin d'exercice que vise la commune s'établit autour de 160 000€, bien qu'il faille rester prudents.

Le financement des investissements (qui représente environ 366 000€ d'opérations) nécessite de prélever environ 190 000€ du report en fonctionnement décidé dans le cadre de l'affectation du résultat, qui s'établira par conséquent autour de 600 000€ à la fin de l'exercice courant.

Il précise que la commune effectue un travail de recherche de subventions sur les investissements restant à réaliser (dernier travail au sein du restaurant scolaire, aménagements de sécurité...)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

ADOPTE le budget primitif principal 2018 équilibré comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	1 375 761 €	3 321 498 €
Recettes	1 375 761 €	3 321 498 €

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

03.04/2018 - Adoption du budget primitif 2018 - budget RTS

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif RTS élaboré en lien avec les différentes commissions concernées et les services de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

ADOPTE le budget primitif RTS 2018 équilibré comme suit :

	Investissement	Exploitation
Dépenses	39 440 €	25 503 €
Recettes	39 440 €	25 503 €

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

04.04/2018 - Mise à jour du tableau des effectifs – Professeurs de l'école municipale de musique

Monsieur le Maire indique que suite aux changements intervenus lors de la dernière rentrée de l'école de musique, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs.

Il propose en conséquence de procéder aux actualisations suivantes dans le tableau des effectifs :

Fermeture de quatre postes :

<u>Nature de l'emploi</u>	<u>Quotité horaire hebdomadaire</u>	<u>Grade correspondant</u>
Professeur de violon	4h	Assistant territorial d'enseignement artistique
Professeur de guitare	3h30	Assistant territorial d'enseignement artistique
Professeur de piano	15h40	Assistant territorial d'enseignement artistique
Professeur d'accordéon et de musique adaptée	2h	Assistant territorial d'enseignement artistique

Ouverture d'un poste :

<u>Nature de l'emploi</u>	<u>Quotité horaire hebdomadaire</u>	<u>Grade correspondant</u>
Professeur de piano, guitare et chant	4h15	Assistant territorial d'enseignement artistique

Modification de la quotité horaire de deux postes

<i>Nature de l'emploi</i>	<i>Quotité horaire hebdomadaire antérieure</i>	<i>Nouvelle quotité horaire hebdomadaire</i>
Professeur de piano	7h	6h30
Professeur de batterie	7h30	8h15

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

APPROUVE le tableau des effectifs modifié conformément aux tableaux ci-dessus

POUR : 16
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

05.04/2018 - Conclusion de conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales – autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été amenée ces dernières années à contractualiser de manière croissante avec la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de nombreux partenariats (Contrat Enfance Jeunesse, fond Publics et Territoires, convention d'objectifs et de financement avec l'ALSH périscolaire, extrascolaire, ALSH Point Jeunes et RAM, Convention d'Aide financière au fonctionnement pour le REAAP...)

Sylvie BRISSON précise que la CAF finance intégralement les actions menées dans le cadre du REAAP, qui répond sur la commune à une vraie demande des parents dans l'accompagnement à la parentalité.

Christine BARRACHAT complète en indiquant qu'après la soirée du 29 mars dernier sur le thème « Faire preuve d'autorité sans être autoritaire », qui a rencontré un grand succès, la commune envisage de faire réaliser une intervention sur la prévention du harcèlement et des discriminations auprès des élèves de l'école élémentaire.

La commune d'Yvrac étant amenée à poursuivre ces contractualisations avec la CAF, afin notamment de pérenniser le concours financier de l'organisme aux actions développées par la commune, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation générale du Conseil Municipal pour signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre des partenariats.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré

AUTORISE le Maire à signer pour le compte de la commune d'Yvrac les conventions nécessaires à la mise en œuvre des partenariats avec la CAF

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

II - INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

Il est publiquement procédé au tirage au sort de la liste préparatoire des jurés d'assise 2019.

Monsieur le Maire revient sur la démission de Jean-Jacques OP DE BEECK de son mandat de conseiller municipal, intervenue très récemment. Il le remercie pour son engagement au sein de la commune, et notamment dans le domaine de l'enfance, durant de nombreuses années.

Christine BARRACHAT indique que dans le cadre de la solution d'éco-pâturage récemment mise en place au Parc de la Source, un second cheptel va être accueilli. Cette action s'intègre dans une démarche plus large de mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts, suivant 4 niveaux, définie en lien avec le CAUE.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures